Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

N° Spécial **05 Novembre 2018**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 05 Novembre 2018

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2018-138	31.10.2018	Arrêté portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	3
DDFIP N° 2018-143	29.10.2018	Arrêté relatif à la désignation d'un Comptable public intérimaire à la trésorerie municipale d'ANTONY	6
DDFIP N° 2018-144	29.10.2018	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal service des impôts des particuliers de Neuilly-sur-Seine	7
DDFIP N° 2018-145	29.10.2018	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal centre des impôts foncier	11

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE
DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES
FISCALITE DES PARTICULIERS
N° 2018.138 du 31 Octobre 2018

LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICE

DISPOSANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL PREVU PAR LE III DE L'ARTICLE 408 DE L'ANNEXE II AU CODE GENERAL DES IMPÔTS

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS			
ASNIERES-SUR-SEINE	M.	PASCAL	NUELLAS GASPARELLA
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	ERIC	COUSIN
CLICHY	Mme	NETY	THERESINE
COLOMBES	M.	PATRICK	ROUX
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	Mme	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	M	CHRISTIAN	CHARDIN
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTROUGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	M.	JEAN-YVES	BLANC
NEUILLY	M,	ALAIN	TALLON
SAINT-CLOUD	Mme	SEVERINE	MENGAUD
SCEAUX NORD	Mme	ANNIE	PUGNET
SCEAUX SUD	M.	PATRICK	DESSEN
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	M.	PHILIPPE	JULIEN
TRESORERIES IMPOTS			
CHATILLON	Mme	SYLVIE	VACHIAS
MALAKOFF	M.	JAMES	TAIB
TRESORERIES MIXTES			
BAGNEUX	Mme	DENISE	IMBERT
CLAMART	M.	FRANCOIS	MARTIN
VILLENEUVE-LA-GARENNE	M.	PASCAL	LACROIX

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE			
NANTERRE 1ER BUREAU	M.	RAYNALD	GIVERNE
NANTERRE 2EME BUREAU	M.	RAYNALD	GIVERNE
VANVES 1ER BUREAU	M.	PATRICK	BACQUEY
SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT			
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	MICHEL	GUILLOU
VANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	DE LYLLE
CENTRES DES IMPÔTS FONCIER			
CDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET
SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	ETCHEGOYEN
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M,	NOEL	JESBAC
COLOMBES	M.	GERARD	TAVERNARO
COURBEVOIE	M.	JEAN-FRANCOIS	MEDETIAN
GENNEVILLIERS	M.	BRUNO	BOCHEL
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	BRIGITTE	ORMIERES
LEVALLOIS-PERRET	M.	EDDIE	KAMOUN
MONTROUGE	M.	PATRICE	LALLEMENT
NANTERRE DEFENSE	M.	PHILIPPE	BOURMIER
NANTERRE RUEIL	M.	MARCEL	AIDAN
NANTERRE VILLE	Mme	MURIEL	BELLANGER
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GISELE	VAQUE
SAINT-CLOUD	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
SCEAUX	M.	PATRICE	LALLEMENT
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	M.	EMMANUEL	CRESSON
VANVES	Mme	ELIANE	MATHIEU
PÔLES DE RECOUVREMENT SPECIALISES			
DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	MICHEL	PLANCHAIS
ASNIERES	Mme	PASCALE	LOISEAU
COURBEVOIE	M.	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	STEPHANE	GAUTHEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOC'H
NANTERRE	Mme	MARIE-CLOTILDE	BOCHE
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GWENDOLINE	BECAM
SCEAUX	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SEVRES	Mme	CLARISSE	VAUXION

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
PCRP			
SURESNES (1)	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
NANTERRE-RUEIL (2)	Mme	SANDRINE	LEVEQUE
NEUILLY BORD DE SEINE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NEUILLY CENTRE	Mme	BEATRICE	MARIVAIN
HAUTS DE SEINE	Mme	BRIGITTE	MARX
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES (7)	M.	LOIC	SPEICH
MONTROUGE (8)	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES
BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	ANNE-MARIE	GAROT
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	KHEIRA	BENAMA
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	Mme	NAÏMA	LEMAINI
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	Mme	MARIANNE	GLISE
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	FROUGIER
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	Mme	CORINNE	CANTARELL

Nanterre le 31 octobre 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE
MISSION COMMUNICATION
167-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Marie LAPEYRE
☎ 01 40 97 32 42

N° : 342/2018/DL

Arrêté DDFIP n° 2018-143 du 29 octobre 2018 relatif à la désignation d'un Comptable public intérimaire à la trésorerie municipale d'ANTONY

Le directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine,

par décision du 29 octobre 2018, a désigné madame Denise IMBERT, comptable public intérimaire en adjonction de service, à la trésorerie d'ANTONY pour la période du 1er novembre 2018 au 1er janvier 2019 inclus.

Arrête :

Cette décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

A Nanterre, le 29 octobre 2018

Dominique Lamiot

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
DE NEUILLY SUR SEINE

N° 2018. 144 du 29 Octobre 2018.

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Neuilly sur Seine

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à M. ROLLIN Bruno, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Neuilly sur Seine, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 500000€ ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom
LEMARCHAND Lilian	

En cas d'absence ou d'empêchement du comptable ou de son adjoint, les limites indiquées ci-dessus sont portées à 60.000 €.

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BAUCHE Manon	CRUCHON Valentin	GARSIN Catherine
NIANG Libasse	PIALAT Brice	METRAL Morgane

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ADAMCZAK Julien	JACOBERGER Audrey	
BENAIGES Ophélie	MBIANDA Elisa	
CONVERSET Aline		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LEMARCHAND Lilian	inspecteur	15000€	24 mois	350000€
AMAND Annie	contrôleuse	10000€	24 mois	50000€
BABACI Patrice	contrôleur	10000€	24 mois	50000€
CANALS Benoît	contrôleur	10000€	24 mois	50000€
GAUQUELIN Sylvain	contrôleur	10000€	24 mois	50000€
MARGE Damien	contrôleur	10000€	24 mois	50000€
NICOLIE Angélique	contrôleuse	10000€	24 mois	50000€
BLAS Anne-Gwendy	agente principale	2000€	24 mois	50000€
BOUCHINDOMME Bruno	agent	2000€	24 mois	50000€
CRETIN Fabien	agent	2000€	24 mois	50000€
MERI Myriam	agente	2000€	24 mois	50000€

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ROLLIN Bruno	Inspecteur divisionnaire	60000€	60000€	24 mois	500000€
LEMARCHAND Lilian	inspecteur	15000€	15000€	24 mois	350000€
BAUCHE Manon	contrôleuse	10000€	10000€	----------	----------
CRUCHON Valentin	contrôleur	10000€	10000€	----------	----------
GARSIN Catherine	contrôleuse	10000€	10000€	----------	----------
NIANG Libasse	contrôleur	10000€	10000€	----------	----------
PIALAT Brice	contrôleur	10000€	10000€	----------	----------
METRAL Morgane	contrôleur	10000€	10000€	----------	----------
ADAMCZAK Julien	agent	2000€	2000€	----------	----------
BENAIGES Ophélie	agente	2000€	2000€	----------	----------
CONVERSET Aline	agente	2000€	2000€	----------	----------
JACOBERGER Audrey	agente	2000€	2000€	----------	----------
MBIANDA Elisa	agente	2000€	2000€	----------	----------
AMAND Annie	contrôleuse	----------	10000€	24 mois	50000€
BABACI Patrice	contrôleur	----------	10000€	24 mois	50000€
CANALS Benoît	contrôleur	----------	10000€	24 mois	50000€
GAUQUELIN Sylvain	contrôleur	----------	10000€	24 mois	50000€
MARGE Damien	contrôleur	----------	10000€	24 mois	50000€
NICOLIE Angélique	contrôleuse	----------	10000€	24 mois	50000€
BLAS Anne-Gwendy	agente principale	----------	2000€	24 mois	50000€
BOUCHINDOMME Bruno	agent	----------	2000€	24 mois	50000€
CRETIN Fabien	agent	----------	2000€	24 mois	50000€
MERI Myriam	agente	----------	2000€	24 mois	50000€

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Neuilly sur Seine.
En cas d'absence ou d'empêchement du comptable ou de son adjoint, les limites indiquées ci-dessus sont portées à 60.000 € au profit de M. Lilian LEMARCHAND.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine.

À Neuilly sur Seine, le 29 octobre 2018

Le comptable,
Responsable du service des impôts des particuliers
de Neuilly sur Seine,

Alain TALLON

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
DE NANTERRE

N° 2018-145 du 29 Octobre 2018.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

CENTRE DES IMPÔTS FONCIER

Le responsable du centre des impôts foncier de NANTERRE

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à **Mme URBANCZYK KATIA, M. COULAUX PIERRE, M. SAIDI HAKIM,** inspecteurs des finances publiques, adjoints au responsable du centre des impôts foncier de Nanterre, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BENSMAINE Olivier	**LOPEZ Florent**	**DANIELIAN Romuald**
GACHON Bruno	**QUETTE Diane**	**TASNADI Lydia**
SAVRY Amandine	**COLLE Laurent**	

b) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

HAMDANI Assia		

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

URBANCZYK Katia	**COULAUX Pierre**	**SAIDI Hakim**

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A Nanterre, le 29 octobrebre 2018

Le responsable de centre des impôts foncier,

Patrick OUSSET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/